

ASSISES DE 1991 - AIX-EN-PROVENCE

La sexualité en prison

Outre la privation de liberté, l'incarcération entraîne aussi la rupture des liens affectifs et sexuels, occasionnant de nombreuses frustrations.

Certes, le Ministère de la Justice s'est intéressé à ce problème mais sans qu'aucune mesure concrète n'ait été mise en place comme le confirme à l'heure actuelle la construction des 25 établissements du programme 13000.

Pourtant, l'expérience des pays scandinaves montre qu'il est possible d'élaborer des structures permettant d'établir des relations privilégiées entre le détenu et son entourage.

En conséquence, nous souhaitons que des mesures concrètes soient prises par le Ministère.

Le GENEPI, en tant qu'association d'intervenants, est prêt à participer à toute réflexion sur ce sujet.